

Engagement 20

Préserver et restaurer les sols, la biodiversité, les milieux naturels

Notion 20.1 Préserver et restaurer les fonctionnalités écologiques des sols

✓ RECOMMANDATIONS

- Déterminer le potentiel de désartificialisation à l'échelle du projet, voire au-delà, en s'appuyant sur un diagnostic identifiant le potentiel de multifonctionnalité des sols.

- Travailler sur la renaturation des sols par la restauration de sols vivants, la maximisation des surfaces de pleine terre, assurant des fonctionnalités écologiques : continuité des trames écologiques, (trame brune notamment), stockage du carbone, infiltration des eaux, etc.

Le projet d'aménagement offre une opportunité de préserver et restaurer les fonctionnalités écologiques des sols. Des outils d'aide à la décision pourront être mobilisés pour mettre en œuvre la stratégie de renaturation des sols et guider les choix de localisation et de priorisation.

La référence aux zones préférentielles pour la renaturation dans les **SCoT** est à privilégier. La loi Climat et Résilience dispose en effet que les SCoT peuvent identifier des zones préférentielles pour la renaturation qui peuvent être intégrées dans le Document d'Orientation et d'Objectifs du SCoT, une pièce opposable du document, qui a donc une valeur réglementaire.

D'autres outils réglementaires de l'urbanisme existants peuvent être mobilisés, tels que l'emplacement réservé, le coefficient de pleine terre ou encore le coefficient de biotope par surface (CBS).

Il s'agit également de veiller à assurer la traçabilité des sols apportés et excavés. La possibilité d'accueillir le vivant sur l'enveloppe bâtie (toitures végétalisées, nichoirs et gîtes, etc.) est également à étudier.

LES QUESTIONS À SE POSER

Quels sont les enjeux en matière de qualité des sols sur le site et à proximité, les prescriptions et/ou recommandations proposées pour s'assurer de leur préservation ?

Comment concevoir une programmation urbaine qui limite l'artificialisation et la concentre sur les sols de plus faible fonctionnalité écologique ?

Quelles opérations réaliser pour restaurer la biodiversité des sols et maximiser les surfaces de pleine terre ?

Quels dispositifs mettre en œuvre en phase chantier pour garantir la préservation des sols ?





Notion 20.2 Préserver et restaurer la biodiversité

✓ RECOMMANDATIONS

- Identifier les spécificités et enjeux du territoire en termes de biodiversité (inventaires, atlas de la biodiversité communale, diagnostic écologique, **trames vertes, bleues, noires**).
- Intégrer ces enjeux à chaque étape du projet en s'appuyant sur des acteurs spécialisés (faire intervenir en particulier un écologue dès les phases amont).
- Mettre en avant, préserver et protéger les espaces et espèces pendant le chantier, et tout au long du projet et structurer le projet autour du végétal et le **patrimoine naturel**.

- À partir d'une connaissance fine des caractéristiques écologiques du territoire, prioriser la préservation des habitats, restaurer les habitats dégradés et laisser des zones de biodiversité spontanée.
- Promouvoir la **gestion différenciée** des espaces de nature.
- Connecter les espaces verts du projet avec les espaces verts qui l'entourent pour assurer une continuité écologique urbaine.

LES QUESTIONS À SE POSER

Comment connaître, comprendre et localiser les écosystèmes (espèces, milieux, dynamiques) existants pour les préserver tout au long du projet ?

Comment le projet permet-il de restaurer la biodiversité dans tous les milieux vivants (sols, eau, zones humides végétation basse et haute, bâtiments) afin de constituer un écosystème complet, adapté aux conditions ?

Le projet d'aménagement implique une connaissance fine des ressources en présence, afin de restaurer et valoriser la biodiversité et les milieux naturels.

Il s'agit d'identifier en amont de l'aménagement les ressources naturelles existantes en procédant à un inventaire, un diagnostic écologique urbain et une étude d'impact. Dans cet objectif, l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) est un dispositif pertinent sur lequel s'appuyer. Il permet de connaître finement la biodiversité et les habitats présents et d'orienter ainsi ses choix d'aménagement, de préservation et de restauration. Mobiliser une pluralité d'acteurs spécialisés (AMO environnement, écologues, paysagistes, professionnels du génie écologique, associations environnementales...) et s'appuyer sur des outils et dispositifs appropriés pour veiller à l'intégration de ces enjeux tout au long du projet : guide de la biodiversité, cahier des charges de consultation des promoteurs, pénalités en cas de destruction de milieux.

Favoriser l'usage du végétal pour structurer les espaces à l'échelle du quartier et du territoire tout en préservant la biodiversité végétale et animale, les sols et les milieux naturels existants est une démarche essentielle de l'approche écologique. La mettre en œuvre en respectant les enjeux de continuités écologiques identifiés par la trame verte et bleue locale est primordial pour assurer un effet positif sur la biodiversité. Il s'agit ici de participer aux trames vertes et bleues et de renforcer les connexions avec les sites hors projet. Préserver ou restaurer des espaces de biodiversité plantés et en eau renforce la qualité d'aménagement du projet et du **cadre de vie**, et la protection des espaces et des espèces tout au long du chantier.

Réfléchir aux processus écologiques autant qu'à la végétalisation et l'esthétique est essentiel pour notamment : recréer des lisières, des multi-strates végétales, des abris et ressources pour la faune, proposer une palette végétale cohérente, des espèces indigènes, des habitats spécifiques, des milieux humides naturels ou artificiels, des zones de nature spontanée... S'organiser pour déployer des techniques alternatives, en appliquant une gestion écologique et différenciée des espaces de nature est à prioriser, tout comme le recours aux **Solutions Fondées sur la Nature**.





Notion 20.3 Valoriser et sensibiliser

✓ RECOMMANDATIONS

- Promouvoir, auprès des gestionnaires, les pratiques de gestion respectueuses de la biodiversité (et notamment insectes pollinisateurs) dans les espaces publics (**gestion différenciée** des espaces végétalisés, méthodes alternatives aux pesticides ou produits phytosanitaires, permis de végétaliser, etc.).

- Sensibiliser les habitants, usagers à la biodiversité, à l'existence de projets de sciences participatives et aux traitements alternatifs

des espaces privés: évènements, ateliers pédagogiques, balades nature, signalétique, actions de préservation participatives, etc.

- Mettre à disposition des habitants et usagers des espaces et outils dédiés aux projets de plantation, restauration, jardins collectifs / partagés.

- Sensibiliser les habitants et riverains à la nécessité de préserver les sols.

L'implication des usagers nécessite l'acculturation et la responsabilisation de l'ensemble des acteurs, notamment les habitants.

Pour assurer la pérennité de la préservation de la biodiversité des sols et des milieux naturels, il est essentiel de sensibiliser les habitants et gestionnaires aux pratiques respectueuses: gestion différenciée des espaces verts, zéro-phyto, zéro pesticide, protection biologique intégrée, gestion alternative des espaces verts, permis de végétaliser, espaces dédiés à l'agriculture urbaine, etc.

Des actions de communication et de pédagogie peuvent être proposées par des collectivités: événements thématiques, balades nature, jardins collectifs si possible en permaculture, inventaires participatifs, chantiers participatifs, projets scolaires sur les espaces végétalisés, panneaux explicatifs, etc.

Il convient également d'intégrer les gestionnaires en amont des projets et de systématiser la demande de plans de gestion aux paysagistes concepteurs.

LES QUESTIONS À SE POSER

Comment favoriser dans le projet une approche écologique dans la gestion des espaces verts publics?

Comment accompagner et former les gestionnaires aux fonctionnalités écologiques des espaces de nature?

Comment articuler le projet avec des démarches de gestion et sensibilisation écologiques existantes?

Comment associer, sensibiliser et impliquer les habitants et usagers à la préservation, restauration et valorisation de la biodiversité et/ou de la nature en ville?



Rénovation urbaine de Ravine Blanche

Saint-Pierre, La Réunion



© Ville de Saint-Pierre - La Réunion

L'ÉcoQuartier La Ravine Blanche, située à l'ouest du centre ancien de Saint-Pierre, est l'un des quartiers les plus denses de la ville mais aussi l'un des premiers quartiers d'habitat social des années 60. L'objectif de l'opération de rénovation urbaine a été de renforcer l'attractivité et l'accessibilité du quartier. La transformation de l'image du quartier s'est concrétisée par la réhabilitation de logements, la résidentialisation du parc social, la requalification des espaces publics et la mise en place d'un transport en commun en site propre. Des services et des activités économiques se sont implantés au cœur du quartier. Enfin la création d'un parc urbain réalisé avec un collectif d'habitants du quartier a été une opération emblématique.

La préservation et la valorisation de la biodiversité, du lagon et des milieux naturels est une préoccupation constante du projet.

Le parc urbain, planté d'espèces indigènes ou endémiques, comme la totalité du quartier, est implanté sur une friche urbaine traversée par un canal destiné à recueillir toutes les eaux de pluie et aménagé en quatre bassins de rétention, qui constituent autant de filtres qui permettent de préserver le lagon, quelques centaines de mètres plus loin.

S'y ajoutent des trottoirs fleuris gérés par les habitants et des petits jardins privés créés autour de 500 logements. Une évaluation annuelle des impacts environnementaux du projet a été mise en place et un Éco-PLU a été élaboré en s'inspirant des prescriptions ÉcoQuartier : gestion des eaux pluviales, biodiversité et place du végétal, cheminements piétons et stationnement. L'un des espaces publics en pied d'immeuble collectif est entretenu par un particulier.

Contexte local **Centre**

Type de projet **Renouvellement - Quartier prioritaire**

Superficie (ha) **60**

Superficie espaces verts (ha) **2**

Nombre d'habitants prévus **7 500**

Nombre de logements **2 621**

Nombre de logements sociaux parmi les logements **1 548**

Date de début des travaux/

Année d'achèvement **2010-2015**

Labellisation EQ **Étape 4**

Année labellisation **2017**

LES ACTEURS DU PROJET

Maîtrise d'ouvrage du projet
Commune de St Pierre - ANRU AMO DD/HQE : 5 AMO (ordonnancement de projet, qualité urbaine, développement économique, communication, mise en place convention de gestion urbaine de proximité)

Maîtrise d'œuvre du projet
Grpt BET : FEDT (VRD, hydraul. EU, EP), HELIOS Paysage (paysage et espaces publics), Concept (BT, éclairages publics)

Acteurs **Bailleurs sociaux, SEMADER, SIDR, SHLMR, foncière logement, ARER, CDC, DEAL, CAUE, CCIR**

ÉVALUATION DE L'ENGAGEMENT 20



s1 Consommation totale d'espaces naturels, agricoles et forestiers du quartier et rapportée au nombre de logements et d'emplois



r4 Surface d'espaces verts publics par habitants



r3 Coefficient de biotope par surface, et coefficient de pleine terre